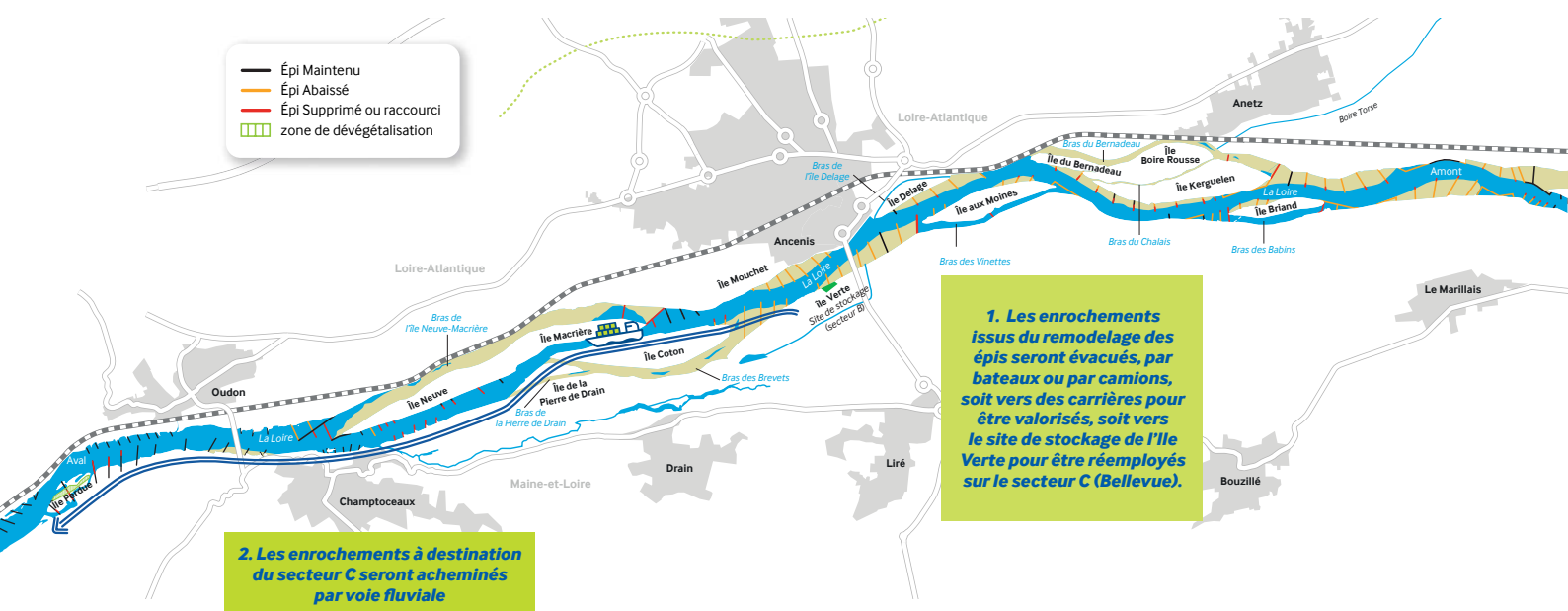


Le programme de travaux

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux du secteur Anetz-Oudon, portent sur un linéaire de 21 km, et prévoient le remodelage des ouvrages de navigation existants (épis, duis et chevrettes). Ils permettront de rehausser le niveau du fond du chenal principal en remobilisant les sables piégés entre les épis, mais également de rehausser le niveau d'eau d'étiage et réalimenter les bras secondaires (Bras de l'île Neuve-Macrière, des Babins, du Bernardeau et du Chalais, des Vinettes, de l'île Delage, des Brevets). Pour cela, 20 épis vont être supprimés et 84 réduits et/ou abaissés. En complément, une opération d'enlèvement de la végétation arborée sera réalisée dans le secteur de l'Île Perdue.



Les travaux sont menés par les entreprises Charié GC, Quintoli et CDES, sous la maîtrise d'œuvre d'Artelia et la maîtrise d'ouvrage de VNF, pour un montant total de 14,3 millions d'euros TTC valeur 2023. Ils vont s'échelonner en plusieurs phases :

- De mi-août à fin novembre 2023 : Secteur Anetz-Ancenis
- De mi-août à fin novembre 2024 : Secteur Ancenis-Oudon
- Etiage 2025 : fin des travaux si nécessaire

La durée des travaux est soumise aux aléas des conditions hydrologiques. Ils commencent lorsque les niveaux d'eau sont suffisamment bas pour pouvoir intervenir, et que les oiseaux des grèves sableuses ont terminé la nidification, soit aux environs de mi-août. Ils se déroulent jusqu'à fin novembre si les niveaux d'eau restent suffisamment bas.

TRANSFERT DES ENROCHEMENTS RÉEMPLOYÉS

Concrètement, des pelleteuses viennent démonter les enrochements des épis pour les raccourcir ou les abaisser, voire les supprimer selon les cas. Ce remodelage s'effectue par voie terrestre ou fluviale selon la configuration des bancs d'épis. Dans le cadre de ces travaux, les enrochements de caractéristiques intéressantes pour un réemploi sur les aménagements du secteur de Bellevue (secteur C) sont tout d'abord transportés vers le site de stockage situé au lieu-dit de l'île Verte à Ancenis. Dans un second temps, et lorsque les niveaux d'eau sont suffisants, les matériaux sont transportés par voie fluviale vers le site de l'Officière à Saint-Julien-de-Concelles (secteur C) pour y être stockés.

Un peu de technique...

DES MESURES POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT EN AMONT ET PENDANT LES TRAVAUX

Afin de limiter au maximum les effets négatifs liés aux travaux, VNF a réalisé une étude d'impact qui intègre une analyse des nuisances prévisionnelles en phase chantier.

Avant les travaux, un coordonnateur environnemental a été désigné pour le suivi des chantiers : il s'assure que les mesures établies pour minimiser les impacts des travaux sur la faune et la flore du secteur sont respectées. A ce titre, son rôle est de :

- vérifier que les oiseaux des grèves (Sternes pierregarins, Sternes naines, ...) ont fini leur nidification avant que les travaux ne démarrent,
- s'assurer qu'il n'y a pas de gîtes de castor occupés sur les épis, et mettre en œuvre une mesure d'effarouchement si nécessaire,
- identifier la présence de zones favorables aux reptiles sur les secteurs de travaux,
- définir, en cas de nécessité d'abattage d'arbres pour les accès au chantier, ceux à enjeux pour les chiroptères (chauves-souris) et/ou les insectes saproxyliques. Si un arbre est utilisé comme gîte par les chiroptères, une méthodologie d'abattage doux est alors mise en place.



© Hardy Environnement



Ponte tardive de petit gravelot, prise en compte au début des travaux 2023

Par ailleurs, VNF s'est engagé à mettre en place des mesures spécifiques afin de prévenir les pollutions accidentelles, gérer et maîtriser l'envol de poussières, et réduire autant que possible les nuisances sonores.

Les entreprises mandatées pour la réalisation des travaux sont pleinement engagées dans le respect de ces mesures et l'ensemble du personnel a été sensibilisé aux enjeux environnementaux.

À noter que le coordonnateur sécurité et le maître d'œuvre veillent également au respect des engagements pris tout au long des travaux, qu'il s'agisse de la gestion du bruit, de la poussière, de la pollution (hydrocarbures) ou toute autre mesure.